



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LE RECTEUR DU 16 SEPTEMBRE 2020

La délégation de la FNEC FP FO constituée par Annick Camalet (représentante de la fédération au CHSCTA), Pascale Ballereau (SNUDI), Emmanuelle Bouchet (SPASEEN), Franciane Rodriguez (SNFOIEN), Marie Peigné (SNFOASEN), Samir Chibane (SNETAA), Agnès Prouteau (ID), Julie Dupré (SNFOLC) et Christian Robert (représentant de la fédération en CTA) a rencontré Monsieur le Recteur accompagné de Monsieur le Secrétaire général du Rectorat et de la directrice de cabinet.

Le recteur a été surpris de la taille de la délégation FNEC. Peu après le début de l'audience, il nous a dit être surpris car il pensait que nous venions juste nous présenter, pas que nous viendrions avec des revendications ! Il n'est pas au bout de ses surprises !

La délégation de la FNEC FP FO est intervenue sur les points suivants :

- **Respect du droit syndical**
- **Situation des collègues travailleurs handicapés**
- **Interpellation sur les réponses de la DASEN du Tarn en CTSD à propos de la situation des écoles et établissements du Tarn**
- **situation sanitaire**
- **question de la carte scolaire**
- **demande de recrutement d'AED et modification de leurs quotités.**
- **Problème du remplacement par des contractuels à 80 % des secrétariats absents dans les établissements**
- **Situation des assistantes sociales**
- **Infirmières**

Point 1 : Respect du droit syndical

La délégation a signalé les difficultés par rapport aux décharges de service, dans plusieurs cas elles sont difficiles à mettre en œuvre, la délégation a aussi interpellé le Recteur sur la question des RIS des AESH afin de savoir sur quel temps déduire ces RIS.

Réponse recteur : sur le principe on applique les textes, je ferai en sorte qu'ils soient appliqués.

Le SG précise qu'il y aura une réponse écrite aux collègues concernés.

Le Recteur précise qu'il faut de l'adaptation des 2 cotés, il faut que ce soit équitable et sans passe-droit.

Point 2 : Situation des collègues travailleurs handicapés

2 types de dossiers ont été présentés par la fédération :

- la situation des collègues qui devraient bénéficier d'un aménagement de poste sous la forme d'un allègement de service et auxquels on propose à la place un CMO fractionné.
- La situation de collègues bénéficiaires d'un recrutement dans le cadre du BOE et dont les conditions d'affectation ne permettent pas, à cause de l'éloignement, d'accéder à la

titularisation.

Dans tous ces domaines l'employeur doit respecter la réglementation. La fédération a indiqué qu'elle accorde une très grande importance au respect de la réglementation dans le domaine des droits des personnes en situation de handicap.

Monsieur le SG propose de le mettre à l'ordre du jour du CHSCTA.

Monsieur le Recteur indique qu'il y a des règles, qu'il faut les respecter.

Point 3 : Interpellation sur les réponses de la DASEN du Tarn en CTSD à propos de la situation des écoles et établissements du Tarn

La délégation signale qu'en CTSD il a été répondu aux représentants de la fédération qu'en cas d'ajustements de rentrée la réglementation ne s'applique pas et qu'elle s'étonne qu'une telle réponse puisse être prononcée.

Monsieur le Recteur indique que de son point de vue la réglementation doit s'appliquer et Monsieur le SG précise qu'un « *rebouclage va être effectué avec la DSDEN du Tarn* »

Point 4 : situation sanitaire

La représentante de la fédération en CHSCTA est intervenue sur plusieurs points :

- Pouvez-vous éclaircir le protocole actuel ? Depuis la rentrée l'ARS semble débordée, des collègues ne sont pas contactés alors qu'ils ont un élève cas contact. En ce qui concerne les collègues malades de la covid, nous demandons la suppression du jour de carence.

Réponse du Recteur : l'ARS doit s'adapter au contexte local, c'est compliqué, elle rencontre des difficultés. Il faut se référer à la FAQ qui répond à beaucoup de questions et aux fiches didactiques. Collectivement on va pouvoir apporter des réponses à cette crise qui va s'accentuer. La situation s'aggrave partout, en particulier chez les jeunes, le préfet va prendre de nouvelles mesures.

Le SG précise que si on est un cas contact on est placé en ASA, si on est déclaré malade on est en CMO avec le jour de carence.

- Nous demandons aussi que l'imputabilité au service soit reconnue. En ce qui concerne la garde des enfants des personnels à cause de classes fermées ou cas contact/malades, est-il prévu des ASA spéciales car les 6 jours pour garde d'enfant vont être rapidement épousés.

SG : oui ça va évoluer, on attend la confirmation de la DGRH.

- En ce qui concerne les masques, le code du travail recommande les masques FFP2. Les masques en tissu fournis ne sont pas suffisamment protecteurs, la preuve, dans certaines circonscriptions de la Haute-Garonne, on demande aux titulaires remplaçants de porter des masques chirurgicaux pour aller dans les écoles où il y a suspicion ou cas avéré. Dans une école, seuls les enseignants avec des masques en tissu ont été placés en isolement par l'ARS, pas ceux avec des masques papier.

De plus nous demandons le suivi des personnes vulnérables par la médecine de prévention.

Réponse du Recteur : non, le masque en tissu protège plus que le papier. Les choses vont être précisées auprès de l'ARS. Dans la version officielle du ministère les personnes qui portent un masque tissu ne sont pas considérées comme cas contact.

FO : pour nous il y a une différence entre être cas contact et être réellement protégé.

Recteur : je veux vous rassurer sur le port du masque.

- Où sont les masques transparents pour les enseignants et élèves sourds ?

Réponse de monsieur le Recteur : nous avons des difficultés à trouver des fournisseurs

SG : on va en recevoir. Ils coûtent très cher.

Point 5 : question de la carte scolaire

Les représentants du SNUDI-FO signalent qu'étant donné la situation il aurait fallu créer des postes

classes et de remplaçants supplémentaires. Les formations statutaires ont été annulées et les brigades Formation continue transformées en brigades covid, nous demandons le recrutement de la liste complémentaire.

Réponse du Recteur : les formations ont été reportées et pas annulées. La situation des remplacements va se stabiliser car des écoles fermées rouvrent, il va y avoir un roulement. Nous n'avons pas les moyens de recruter. Le ministère a privilégié le rural, cela a un impact sur les communes plus importantes.

Point 6 : demande de recrutement d'AED et modification de leurs quotités.

Le représentant du SNETAA signale que la question des AED se pose avec acuité dans les établissements du second degré touchés par la covid, il demande s'il est possible de recruter des AED supplémentaires ou de modifier la quotité des AED afin qu'ils assurent un service complet

Le SG indique que le rectorat accompagne les établissements pour qu'ils restent ouverts. On a déjà recruté et procédé à des ajustements de contrats quand cela était nécessaire.

Point 7 : Problème du remplacement par des contractuels à 80 % des secrétariats absents dans les établissements.

La représentante d'ID FO explique que cela met les chefs d'établissement en difficultés, il est nécessaire que ces personnels soient remplacés à 100 %

Réponse du SG : on le traite au cas par cas en fonction de la situation.

La représentante du SPASEEN ajoute que ces recrutements à 80% de personnels contractuels produisent de très faibles salaires, que ces personnels sont ainsi mis en difficultés, que cela produit de la précarité.

Monsieur le Recteur précise qu'il y aura un accompagnement social de ces personnels.

Point 7 : Situation des assistantes sociales :

Quel plan d'urgence est prévu au vu de la situation ? On a besoin de postes à temps plein et pas à 80% car il y a beaucoup de situations difficiles suite au confinement. Quels moyens en plus ? Il faut une augmentation des fonds sociaux. Les masques sont un coût pour les familles, c'est de l'injustice sociale.

Recteur : « la réponse ne peut pas être apportée que par l'éducation nationale. Le plan de relance du gouvernement va améliorer la situation. »

Sur les fonds sociaux je n'ai pas de réponse, un bilan sera fait à la fin de l'année. Je défendrai cette question à la DGSCO avec cœur. En ce qui concerne l'achat des masques, l'éducation nationale peut apporter des aides.

Le SG précise que les fonds sociaux ont été divisés par 2 l'an dernier. La question sera abordée en fin d'année. On peut accompagner les établissements en difficulté.

Point 8 : Infirmières :

La représentante du SNOIEN :

« Après avoir sondé nos syndiquées, ce qui est ressorti de façon unanime est la non reconnaissance et la fatigue physique, morale et intellectuelle actuelles. Les infirmiers-res ne veulent plus de remerciement et d'éloge, ils-elles veulent une reconnaissance concrète, de plus nous sommes seules dans nos infirmeries sans protection adéquate et parfois sans locaux adaptés pour isoler les suspicion de cas covid et nous croulons sous les demandes, les postes des collègues à temps partiel sont pas ou peu remplacés» « j'ai anticipé le manque de temps et je vous ai donc préparé un document que je vais vous remettre si vous le voulez bien, il regroupe nos revendications et des propositions de reconnaissances concrètes,

Réponse du Recteur : nous sommes tous fatigués c'est normal mais on a moins peur qu'au début

de la crise.

Ce à quoi la représentante du snfoien répond que la fatigue est évidente mais augmentée par la non reconnaissance.

Pour les remplacements, Monsieur le Recteur approuve et souligne que les établissements ne peuvent pas être découverts. Monsieur le secrétaire général demande qu'un mail détaillé lui soit envoyé, ce qui a été fait le soir même.

Monsieur le Recteur est surpris par mes propos concernant la non protection et affirme que des dotations ont été faites dans les établissements. Il s'agit des masques tissus, la représentante souligne que ce n'est pas suffisant et que toutes les collègues ne les ont pas eu. Une communication vers les chefs d'établissements sera faite. Un groupe de travail a eu lieu le matin même sur l'ifse, Monsieur le secrétaire général nous a informé sur la politique rectoriale envisagée pour les infirmiers-res scolaires, vous recevrez en suivant un compte-rendu.

L'audience a duré environ une heure trente, certains points n'ont pu être abordés que très rapidement, les représentants de la fédération continueront à suivre l'ensemble des dossiers évoqués et ne lâcheront pas en ce qui concerne la défense des revendications des collègues.